

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
: : : six mois-14 : :
: : : un an 25 : :

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Le Journal de Roubaix, en parlant avec éloges, dans son numéro du 22 janvier, des mesures prises par l'administration municipale pour donner la nourriture aux enfants pauvres admis dans les asiles, a exprimé le vœu que l'œuvre des asiles soit complétée par l'établissement d'une maternité d'où l'enfant passerait dans des crèches. Ce vœu est partagé par l'administration qui sera heureuse de le réaliser, dès que des circonstances moins difficiles que celles où elle est engagée le permettront. Mais le Journal de Roubaix n'avait pas bien pris ses renseignements quand il a ajouté que, à Roubaix, la moitié des enfants meurent avant d'atteindre leur deuxième année. Voici les chiffres exacts indiquant la mortalité des enfants jusqu'à l'âge de deux ans, pendant une période de cinq années, et comparés au chiffre des naissances :

Années	Naissances	À un an	À deux ans	Totals
1862	1882	380	148	528
1863	1883	379	146	525
1864	1884	365	147	512
1865	1885	371	151	522
1866	1886	307	140	447
1867	1887	380	148	528
Moyenne	1888	360	145	505

La proportion moyenne serait donc de 30 pour cent au lieu de 50; mais il faut remarquer qu'on ne compte ici que les naissances d'une année contre les décès de deux ans, ce qui n'est pas juste, puisque les enfants de plus d'un an étaient évidemment nés dans l'année précédente, de sorte que, pour rester dans le vrai, on ne doit comparer aux naissances d'une année que les décès d'enfants âgés d'un jour à un an, et séparément ceux d'un an à deux. On trouvera alors que, dans les cinq années ci-dessus où figure 1866, année du choléra, pour un chiffre total de 12,920 naissances, il est mort 2791 enfants d'un jour à un an, et 1177 enfants d'un an à deux ans, soit 9 0/0.

Il y a loin de là à LA MOITIÉ DES ENFANTS mourant avant d'atteindre leur deuxième année. Il ne faut jamais exagérer le mal, même avec l'intention de faire le bien. Il ne faut pas surtout jeter de la défaveur sur une ville qui, parmi les villes industrielles, est une de celles où la mortalité des jeunes enfants est le moins élevée.

(Communiqué)

Les renseignements contestés par le communiqué nous avaient été fournis par une personne que nous devons croire bien informée.

S'il est vrai que la mortalité des enfants ne dépasse pas 30 %, nous nous en félicitons sincèrement avec l'Administration; — mais nous croyons que ces chiffres sont déjà assez éloquents par eux-mêmes et démontrent l'urgence de l'établissement d'une maternité et de crèches.

Lors de sa visite à l'hôpital Napoléon, S. M. l'Impératrice témoigna son étonnement en apprenant que Roubaix était encore privé d'institutions si utiles. On promet alors de s'en occuper activement.

Pourquoi n'a-t-on pas tenu cette promesse ? ...

Si l'Administration n'a pas les ressources nécessaires, qu'elle fasse appel à l'initiative individuelle.

Nous reviendrons du reste sur cette importante question.

J. REBOUX.

LA CIRCULAIRE DE M. DES ROTOURS.

Nous avons lu attentivement la circulaire électorale de M. Des Rotours fils, et avons vu avec plaisir qu'il s'engageait à demander énergiquement que le traité de commerce ne fût pas continué.

C'est là le point principal, et nous pouvons témoigner de la satisfaction qu'en ont ressentie les industriels et les ouvriers du pays. On connaît le caractère honorable du candidat, et on compte qu'il tiendra sa promesse.

Pourquoi faut-il que M. Des Rotours, vis à vis de la belle position que cette déclaration lui crée et de la presque certitude de son élection, croie devoir conserver les attaches officielles, et se laisse patroner par la préfecture, dont il n'a que faire ?

Qu'il aide le gouvernement dans ce qu'il veut de juste, et qu'il ne fasse pas d'opposition systématique, rien de mieux, et tout le monde l'approuve; mais nous ne pouvons que déplorer qu'il ne paraisse pas connaître tout ce qu'a d'insupportable dans le pays le titre de « candidat officiel », et qu'il n'ait pas pris le parti de secouer les liens préfectoraux pour adopter le titre de candidat indépendant.

S'il le faisait, et il n'est pas trop tard, il serait certain de rallier autour de lui presque tous les électeurs de sa circonscription, et assurerait sa nomination dans les élections futures.

Au lieu de cela, qu'il voie la position pleine de dangers qu'il se crée pour le présent et pour l'avenir. On se figure la peine qu'il a dû avoir pour obtenir la permission d'insérer dans sa profession de foi le passage relatif à la dénonciation du traité de commerce. On voit dans le travail des phrases qu'il emploie combien les mots ont été pesés et péniblement débattus avec l'administration départementale.

En un mot, à dire vrai, personne ne croit à la sincérité de son indépendance, parce qu'il a eu la faiblesse d'accepter le joug officiel; et c'est là une chose regrettable pour lui.

Outre cela, le voilà obligé de prendre un masque à double face, et de subir l'injure des rôles différents qu'on lui fait jouer. Pendant que le journal de la préfecture et des annonces légales l'appelle candidat officiel, et vante uniquement son dévouement au gouvernement, le Propagateur supprime le titre de candidat officiel, et proteste de son indépendance et de l'esprit d'opposition qu'il montrerait dans certains cas déterminés: ce dernier journal laisse supposer timidement que, comme son père, M. Des Rotours aurait voté contre la loi militaire. — C'est hautement, et dans la circulaire, qu'il fallait s'en vanter.

C'est là une position fautive et sans franchise, et un rôle peu digne du caractère honorable de M. Des Rotours.

Combien on aimerait mieux le voir répudier hautement le titre de candidat officiel qui ne lui sert à rien qu'à lui faire tort, défendre qu'on l'affiche sous ce titre, et proclamer franchement et sans ambages son indépendance et les sentiments politiques qui l'animent.

Voilà ce que des amis sincères devraient lui conseiller, et si, comme nous voudrions le voir, il publiait une seconde circulaire dans ce sens, nous pouvons lui garantir qu'il rallierait les suffrages et les sympathies non-seulement de tous les amis

de l'ordre, mais encore de tous les esprits honnêtement indépendants, et ils sont nombreux dans le pays.

J. REBOUX.

LA CIRCULAIRE DE M. GÉRY LEGRAND

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques passages de la remarquable circulaire de M. Géry Legrand, concurrent de M. Des Rotours.

Le parti que représente M. Géry-Legrand n'est pas le nôtre, mais il y a dans cette circulaire d'excellentes idées fermement exprimées et avec un talent incontestable.

Voici en quels termes M. Géry-Legrand s'adresse aux électeurs :

« Vous avez à vous prononcer avant tout sur la question des candidatures officielles. La constitution qui nous régit, et qu'un sénatus-consulte me défend d'apprécier, a remis entre les mains de l'empereur toute la puissance publique. Il décide de la paix ou de la guerre; il conclut ou dénonce les traités de commerce; il peut tout, — du moins tout ce qu'il est donné à l'homme de pouvoir, — sauf à rendre compte de ses actes à la nation, représentée par le Corps législatif exerçant un droit de contrôle malheureusement trop restreint. Est-il raisonnable, est-il utile à vos intérêts, qu'un préfet, nommé par l'empereur, désigne à vos suffrages celui qui doit aller au Corps législatif contrôler le gouvernement de l'empereur? Si vous le pensez, si vous désirez un contrôleur complaisant, obligé par reconnaissance à l'approbation systématique, vous voterez pour mon honorable compétiteur; M. le préfet vous le recommande en connaissance de cause, car il sait ce qu'il peut attendre de son ancien subordonné.

« A aucune époque, un contrôle sévère et loyal n'a été cependant plus nécessaire. Ne voyons-nous pas chaque année grossir le chiffre énorme de la dette publique? N'est-il pas temps d'arrêter le gouvernement dans la voie des dépenses improductives qui menacent sans cesse d'aggraver les impôts, alors qu'il faudrait mettre tous ses soins à les réduire et à rendre moins lourdes pour la nation les charges qui pèsent sur l'agriculture et sur l'industrie? L'ordre et l'économie dans les finances sont-ils possibles, tant que des expéditions lointaines et des préparatifs militaires ruineux viendront déconcerter brusquement toutes les prévisions? Elle est encore présente à toutes les mémoires, cette désastreuse aventure du Mexique, que le vote d'une majorité indépendante aurait pu empêcher. Eh bien! l'on paraît méditer des entreprises plus hasardeuses encore, ainsi que le fait pressentir la loi militaire que viennent de voter les députés élus sur la recommandation de MM. les préfets.

« Vous la connaissez, cette loi! Neuf années et demie de service, plus de bons numéros, tous les hommes valides du contingent enlevés au travail de la ferme et de l'usine, sous une dénomination ou sous une autre. Un effectif permanent de quatre cent mille hommes dans l'armée active; quatre cent mille hommes dans la réserve; autant dans la garde nationale mobile; total, douze cent mille hommes sous les armes. — Qu'en veut-on faire? — Enfin, chose incroyable et qui ne s'était vue que dans les plus tristes jours du premier empire, alors que l'Europe entière se ruait sur nous, la loi venant reprendre rétroactivement les hommes ayant déjà payé l'impôt du sang. Cinq cent mille hommes des classes de 1864, 1865, 1866, 1867 qui, ayant tiré de bons numéros ou s'étant fait éconérer, se croyaient quittes et libres, remis à la disposition du ministre de la guerre, pouvant être rappelés par un trait de plume et lancés, au printemps, Dieu sait dans quelles aventures. Voilà la réponse faite par le gouvernement à l'industrie qui réclame des assurances de paix, à l'agriculture qui se plaint du manque de bras. Votre vote dira à la France si vous approuvez la politique qui, de l'aveu même des défenseurs du gouvernement, a rendu nécessaire une pareille aggravation des

charges militaires et qui tend à perpétuer au milieu de nous les inquiétudes de la paix armée.

Comme M. Des Rotours, M. Géry Legrand réclame la protection pour notre industrie nationale :

« La crise douloureuse dont nous souffrons dans le Nord plus que partout ailleurs démontre, elle aussi, ce qu'il en coûte à un pays d'abandonner à la volonté d'un seul la direction de ses affaires. Le gouvernement a inauguré, en 1860, sans la participation des Chambres, un nouveau régime économique. En supprimant le système de la prohibition, était-il sage de procéder dictatorialement, sans une enquête loyale et sincère, à une réforme immédiate pouvant mettre en question l'existence même de nos centres manufacturiers? Était-il prudent — à une époque où l'équilibre commercial du monde entier était troublé par la guerre d'Amérique, — d'échafauder sur des faits accidentels tout un nouveau système de relations commerciales? Était-il équitable d'abaisser nos tarifs et d'ouvrir notre marché aux produits de l'étranger, alors qu'on était forcé de reconnaître que les conditions de la production nationale étaient inférieures à celles de la production étrangère ?

J. REBOUX.

Si toutes les classes de la société ont besoin de stabilité, d'ordre et de paix, on peut dire que le commerce et l'industrie peuvent figurer en première ligne parmi les plus intéressés aux conditions que nous venons d'énumérer; elles sont pour ainsi dire la condition de leur existence, la seule garantie que leurs efforts seront récompensés par une légitime rémunération des risques courus et du travail accompli.

C'est donc dans ce milieu que le gouvernement peut espérer trouver un appui sincère, et un auxiliaire dévoué, parce que son grand intérêt est la stabilité, que tout changement et toute perturbation lui sont nuisibles.

C'est là aussi que le gouvernement peut apprécier et peser cette grande puissance, à laquelle on s'est plu à rendre de nos jours un si éclatant hommage: l'opinion publique. Là doit être pour lui son inflexible thermomètre; car il n'est faussé ni par l'aveuglement complaisant, ni par l'hostilité systématique.

Les sympathies et le concours de cette classe importante de la population ne s'éloignent d'un gouvernement que quand il a froissé ou méconnu de grands intérêts qu'il a pour mission de sauvegarder ou qu'il ne leur donne plus les garanties d'une protection suffisante.

En sommes-nous arrivés à ce point? la détresse du présent et les inquiétudes de l'avenir ont-elles amené un semblable résultat ?

Nous n'avons pas à répondre à ces questions: que le gouvernement se renseigne, mais qu'il se défie des optimistes complaisants, qu'il ait la ferme volonté que la lumière se fasse et elle se fera.

Loin de nous le parti pris et l'hostilité, nous voulons rechercher consciencieusement les causes qui ont pu amener une modification aussi grave dans les idées.

Ces causes se divisent, selon nous, en deux parties bien distinctes: elles sont générales ou locales. Nous ne nous attacherons qu'à ces dernières, non pas que nous considérons les autres comme de peu d'importance, mais elles nous feraient sortir du cadre que nous nous sommes tracé.

Nous passerons donc sous silence le budget écrasant et la paix armée ruineuse. Nous les citons seulement pour qu'on sa-

che bien que nous faisons la part qui leur revient dans la situation générale, aggravée dans nos grands centres industriels par la cause toute spéciale que nous voulons traiter ici: le traité de commerce.

Disons le d'abord: le traité de commerce est l'œuvre de théoriciens n'ayant aucun intérêt dans la question. Quant aux véritables intéressés, non-seulement on ne les a pas consultés, mais on les a éconduits en se contentant de leur dire: « Bonnes gens, nous connaissons mieux que vous vos propres intérêts; laissez-nous faire, plus tard vous nous remercirez. » Il y avait parti pris, on a fermé les yeux, on s'est bouché les oreilles.

Et cependant, toutes les questions sont si complexes, il faut tenir compte de tant de faits spéciaux qui échappent à l'appréciation des faiseurs de théories, qu'il y a toujours témérité, quand on y touche, à procéder précipitamment quand il faudrait pour toute innovation les plus mûres réflexions et surtout les plus sages lenteurs.

On n'a tenu aucun compte de la position faite à notre industrie par 50 ans de prohibition et, se basant sur une théorie abstraite, on nous a fait passer brusquement à un régime tout contraire quand il était si facile d'agir d'une manière progressive afin de juger du véritable état de nos forces.

Nous savons bien que les apôtres du libre-échange dédaignent ces tempéraments puerils; ils ont à ce sujet une réponse toute faite :

« Vous ne pouvez pas lutter! c'est que vous êtes une industrie factice, poussée dans la serre chaude de la prohibition. Si vous ne pouvez supporter la rude atmosphère de la liberté commerciale, vous n'êtes pas née viable — mourez! »

Qu'importe, en effet, aux économistes de journal! Les intérêts qui sont en question leur sont étrangers, donc: « périsse l'industrie nationale plutôt que nos principes », disent-ils. Mais, quel que soit l'optimisme du gouvernement et son penchant pour les théories économiques de M. Michel Chevalier, et de M. Henri Baudrillard son prophète, nous doutons que cette doctrine impitoyable soit de son goût.

Si on posait ainsi la question: « Vos théories sur la liberté des échanges et les droits du consommateur son parfaites, mais leur application actuelle va tuer une ou plusieurs de nos industries nationales. » Que répondrait-on? Mais on se gardera bien de poser ainsi la question; et cependant, ce n'est pas un vain fantôme que nous agitions là pour nous fournir des arguments, c'est bien ainsi que la question est posée, nous allons le démontrer :

Il n'est pas nécessaire d'être industriel, commerçant ou même simplement économiste, pour savoir qu'en industrie, il n'y a qu'une puissance, c'est la production à bon marché; et qu'un seul moyen d'obtenir ce bon marché, c'est la grande production.

On a oublié ce point capital en ouvrant notre marché aux Anglais.

Il était cependant bien connu et depuis longtemps qu'ils étaient les grands fournisseurs de toutes les contrées du globe, que leurs débouchés étaient pour ainsi dire illimités et qu'il était loin d'en être de même pour nous.

Comment n'avoir pas compris que ce fait seul constituait une différence immense en faveur du bon marché des articles anglais, puisque, comme nous venons de le dire: « ce bon marché du produit est en raison de l'importance et de la continuité de la production. »